

Comité de filière du 28 mai 2021 à 10H00

Saumur, le 12 juillet 2021

Dossier suivi par : Guillaume Blanc

Excusés :

- Gérard Rameix – Président du comité de filière
- Claire Juillet – Coordination Rurale

Présents :

Pour les acteurs de la filière :

- Loïc Malivet – Président Fédération des Eleveurs du Galop et "Filière Cheval"
- Luc Kronus – Directeur Fédération des Eleveurs du Galop
- Louis de Bourgoing – Administrateur France Galop
- Henri Pouret – Directeur général adjoint France Galop
- Sonia Wittreck – Responsable du département contrôles et livrets France Galop
- Guillaume Maupas – Directeur technique Le Trot
- Frédéric Bouix – Délégué général FFE
- Catherine Bonnichon de Rancourt – Chargée des affaires européennes et institutionnelles FFE
- Eric Rousseaux – Président SFET
- Magali Bogaert – Déléguée générale SFET
- Caroline Charpentier – France Energie Animale - SFET
- Michel Guiot – Président SHF
- Emilie Morichon – Directrice SHF
- Pierre-Yves Pose – Président de la Fédération nationale des Conseils des Chevaux
- Hugues Calvin - Directeur de la Fédération nationale des Conseils des Chevaux
- Pierre Préaud – Secrétaire général de la Fédération Nationale des Courses Hippiques
- François-Xavier de Chevigny – Association des entraîneurs de galop
- Frédéric Danloux – Association Entraîneurs Propriétaires
- Stéphane Meunier – Syndicat des Entraîneurs, Drivers et Jockeys de Trot
- Fanny Sauvaire – Chargée de Mission Elevage – APCA
- Laurent Prenat – FNC
- Pierre-Antoine Tressos – GHN
- Mathias Hebert – GHN
- Julie Martouzet – SIPME
- Jean-Yves Gauchot – AVEF & RESPE
- Christel Marcillaud-Pitel – Directrice du RESPE

Pour les collectivités territoriales :

- Sandrine Dos Santos – Cheffe de service Economie Equine Région Normandie

Pour l'Etat :

- Pierre Tribon – Chef du Bureau du Cheval et de l'Institution des Courses – DGPE
- Florent Romagoux – Adjoint au Chef du Bureau du Cheval et de l'Institution des Courses
- Marie Grancollot Chabot – Filière Equine DGAL

Pour l'IFCE :

- Jean-Roch Gaillet – Directeur général
- Florence Méa – Directrice générale adjointe
- Michel Chauveau – Président du Conseil Emploi Formation (CEF)
- Charlène Lourd – Animatrice du CEF
- Éric Leclerc – Directeur du Pôle Accompagnement Filière et Pilotage Stratégique
- Sandie Jarrier – Directrice du Pôle Développement Innovation Recherche
- Pascale Heydemann – Responsable des observatoires
- Guillaume Blanc – Directeur de l'Accompagnement à la Filière Equine
- Amandine Julien - Chargée de missions internationales – Secrétaire de l'EHN

Points forts des discussions et relevé de décision

Information concernant le prochain contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'IFCE

Le planning de préparation du COP débutant le 1^{er} janvier 2023 a été présenté par Éric Leclerc ; il a mis en avant la volonté de travailler avec les conseils et comités afin de donner la parole aux acteurs socioprofessionnels pour définir et donner les orientations d'avenir de l'IFCE. Le document présenté est joint au présent CR.

Il a été validé la mise en place d'une concertation avec des personnalités désignées par chacun des membres du comité de filière et la constitution de groupes de travail.

Bien-être équin – Plan d'action opérationnel - #raceandcare

Pierre Préaud, Secrétaire général de la Fédération Nationale des Courses Hippiques, en charge du dossier, a présenté de façon complète l'excellent plan d'action commun aux acteurs des courses. L'évolution de ces dernières nécessite une prise de conscience des attentes sociétales par leurs acteurs ainsi que des évolutions à long terme.

Ce hashtag #raceandcare est le vecteur de cette vision prospective. Il s'appuie sur trois axes :

- formalisation des données et veille ;
- évaluation des dispositions réglementaires des codes des courses et propositions d'évolution ;
- influence et communication.

Il traite ces trois axes dans trois dimensions simultanément :

- amélioration des pratiques des acteurs de l'élevage à son utilisation et sa reconversion en fin de carrière de courses ;
- sécurité du cheval athlète : contrôle antidopage, amélioration des outils de la sécurité passive, évolution du code des courses, renforcement des sanctions ;
- communication vers les différents publics : internes pour partager les valeurs de BEA avec l'ensemble des acteurs autour des chevaux, externes vers le public des courses, externes vers la société civile.

Il a été validé de partager cette vision et cette démarche complète avec les autres segments de la filière cheval et de la promouvoir auprès de nos publics (cavaliers, éleveurs et utilisateurs), ainsi qu'en direction du grand public.

Le sujet sensible de la **destination bouchère** a été débattu et il a été conclu :

- que, même si cette destination est une réalité économique, elle ne pouvait pas être mise en avant dans la démarche #raceandcare ;
- que cette destination ne peut pas être en soit considérée comme acte contre le BEA ;
- qu'il est indispensable d'avoir une politique claire et un discours de vérité sur la fin de vie des équidés sans tomber dans un discours manichéen avec une opposition entre accompagnement au vieillissement et destination bouchère ;
- qu'un problème de concurrence existe du fait du sas de six mois appliqué aux imports pays tiers et que l'exclusion peut être définitive au sein même de l'UE → La demande de faire sauter ce verrou est récurrente au sein de la filière et concerne tous ses segments.

Point d'information BEA

La charte de bien-être pilotée et coordonnée par la FNC a été évoquée suite à la publication de l'avis de l'ANSES (<https://www.anses.fr/fr/system/files/SABA2018SA0240.pdf>).

La DGAI a informé le comité de filière que, suite aux remarques de l'ANSES, la FNC avait procédé aux corrections et renvoyé le document modifié.

Plusieurs structures, dont la SFET (cf. courrier joint), ont exprimé leur mécontentement de ne pas avoir été associées à cette réécriture, d'autant qu'elles font partie des signataires de cette charte de bien-être.

Conseil de l'emploi et de la formation (CEF)

Charlène Lourd a présenté les actions du CEF et insisté quant au travail de proximité mené avec les socioprofessionnels. Ce travail en commun avec socioprofessionnels, établissements de formation et Observatoire des Métiers, de l'Emploi et des Formations dans la Filière Equestre (OMEFFE) permet de répondre plus efficacement aux attentes des acteurs au sujet des métiers en tension ou des nouvelles exigences sociétales. L'ouverture des formations initiales au BEA dans tous les segments en témoigne. Louis de Bourgoing a indiqué qu'une chaire BEA a été ouverte à l'AFASEC. Michel Chauveau, en réponse à une question de Frédéric Danloux, a rappelé l'ouverture du CEF à tous les acteurs qui le souhaitent.

L'ouverture du **concours du meilleur ouvrier de France** aux métiers du cheval va permettre de mettre en lumière les métiers de notre filière.

Le recrutement dans tous les segments de la filière équine est une problématique lourde. Equi'ressources met en ligne un « teaser » <https://www.youtube.com/watch?v=RIHQy4jOOw4> dont l'objet est de sensibiliser les personnes susceptibles d'intégrer la filière. Ce « teaser » va faire l'objet d'une communication dans les semaines qui viennent.

Les observatoires de l'IFCE

Sandie Jarrier, directrice du pôle développement, recherche et innovation (DIR) et Pascale Heydemann, responsable des observatoires, ont présenté les moyens mis en œuvre pour répondre aux demandes de la filière en terme de données. Les observatoires (axe 1 du COP de l'IFCE), sont au service des structures intervenant dans la sphère équine afin de leur permettre de disposer des meilleurs outils d'aide à la décision. A l'IFCE, ils s'articulent autour de deux observatoires : l'OESC (observatoire économique et social du cheval) et l'OMEFFE précité. Une équipe de six spécialistes assure le traitement des statistiques.

Les axes de travail sont :

- la collecte et la gestion de données depuis 40 ans ;
- la réalisation d'études au regard des besoins exprimés par la filière.

Trois travaux à venir ont été présentés pour recueil de l'avis des socioprofessionnels quant à leur opportunité :

- panorama économique et financier des entreprises équines, suite au constat d'un manque de données micro-économiques et d'un besoin d'indicateurs macro-économiques pour identifier de façon fine le poids de la filière dans l'économie française ;
- indicateurs d'utilisation du foncier : si les activités hippiques doivent valoriser leur implantation dans les territoires ruraux avec des emplois non-délocalisables et participent au développement durable de ces espaces agricoles (cf. atouts verts du cheval), nous ne disposons pas aujourd'hui d'éléments quantifiables et opposables en matière de surfaces utilisées par les équidés sur le territoire ;
- impacts économiques et sociaux de la crise Covid-19 : ce sujet fera l'objet d'un travail du comité de filière afin de poursuivre l'étude d'impact lancée en 2020. Une réunion spécifique sera programmée en juin ou début juillet. Loïc Malivet a rappelé qu'il est important de disposer d'une vision prospective dans cette seconde étude afin d'anticiper les « effets boule de neige » de cette pandémie sur la filière.

Laurent Prenat, pour la FNC, interroge le MAA quant à l'éventualité d'aides "élevage" à destination des acteurs qui ont été contraints, lors des différents confinements, de conserver leurs animaux. → Florent Romagoux indique que le MAA échange avec le ministère de l'économie au sujet de la mise en place d'aides spécifiques.

Les conseils des équidés sont engagés à poursuivre leur partenariat avec l'IFCE et la fourniture des informations qu'ils collectent par leurs observatoires régionaux par un accès direct à leur base.

Florent Romagoux a réaffirmé le souhait du MAA de poursuivre l'étude Covid avec un pilotage du comité de filière.

La mise en œuvre de ces trois projets par l'IFCE a été validée par le comité de filière. Concernant le panorama économique et l'utilisation du foncier, Pascale Heydemann fournira une note de présentation aux membres du comité de filière afin de constituer les comités de pilotage de ces études.

Il a été validé la mise en place d'un comité d'orientation des travaux des observatoires pour lequel chaque membre du comité de filière désignera son représentant.

Lien doodle pour l'organisation de la prochaine réunion du comité de filière sur l'impact covid

https://doodle.com/poll/9btik4thpkz7a86b?utm_source=poll&utm_medium=link

Points d'actualité :

Intervention sur la PAC :

Florent Romagoux a indiqué que le ministre a rédigé plusieurs communiqués de presse autour des grands axes de la PAC. Il a également réaffirmé la place du cheval dans la future PAC et présenté les axes du PSN dans lesquels le cheval est présent suite aux propositions des acteurs socioprofessionnels, consolidées par l'IFCE, et transmises au MAA.

Le stud-book Selle Français et la Filière Cheval ont adressé un courrier au ministre pour rappeler la place du cheval dans l'agriculture française et leur souhait de figurer dans la prochaine PAC. Le European Horse Network (EHN), dont la France assure le secrétariat avec Amandine Julien, a, dans le même sens, également rédigé un « position paper » à l'attention des élus du parlement européen.

Florent Romagoux précise que la définition d'agriculteur actif/véritable sera obligatoire mais aussi flexible dans les critères retenus, notamment pour prendre en compte les activités agricoles à temps partiel et que cette définition fera l'objet d'un travail avec les Régions et avec les parties prenantes. A ce stade, il n'est pas envisagé d'exclure au niveau national la filière équine.

Un travail avec les régions est nécessaire et, à ce titre, Sandrine dos Santos de la Région Normandie, a indiqué que l'ARF (association des régions de France) a rédigé des fiches actions régions. Toutes les activités équines seront incluses dans une fiche très large. Elle a également rappelé les actions spécifiques mises en œuvre en Région Normandie.

Éric Rousseaux a insisté sur l'énergie cheval.

Catherine Bonnichon de Rancourt a précisé que la FFE était très vigilante au sujet des critères d'exclusion qui avaient posé des problèmes à la filière dans la PAC précédente. Stéphane Meunier rappelle que le monde des courses est également très sensible sur ce point.

Intervention sur la TVA :

Amandine Julien rappelle que l'EHN a travaillé sur une position commune autour d'une liste positive. Le « position paper VAT » de l'EHN a été transmis au COPA-COGECA.

La France, l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Autriche ont été condamnés par l'UE à cause de leur application des taux réduits ; ce sujet est donc majeur pour les différents pays comportant des secteurs hippiques conséquents.

Florent Romagoux précise que le MAA travaille activement avec les services de la législation fiscale et la présidence portugaise de l'UE. Les retours sont très constructifs et il y a eu des échanges sur la rédaction de l'annexe 3 pour ajouter un item "cheval".

Catherine Bonnichon de Rancourt indique qu'un travail de sensibilisation a également été assuré au sein de l'EEF (European Equestrian Federation) pour présenter une position commune.

Florent Romagoux indique que la proposition faite à ce stade définit le cadre global et que chaque Etat aura à définir ses dispositions fiscales propres.

Si le « position paper » de l'EHN reste vague, il permet une appréciation large des activités éligibles au taux réduit conformément aux attentes de la filière française.

Compte tenu de la nécessité de pouvoir tenir une position commune au niveau européen pour certains sujets et de disposer d'un niveau d'information mutuelle plus important, il a été proposé et validé de transformer le CODEPI (comité des départements internationaux de la filière) en commission spécialisée du comité de filière.

Intervention concernant la rhinopneumonie :

Christel Marcillaud-Pitel a présenté l'évolution de l'épidémie de rhinopneumie, les protocoles mis en place par les instances sportives et les travaux de la cellule de crise du RESPE.

Les premières réunions de cette cellule de crise avaient pour objet de suivre les évolutions de la maladie, puis de proposer des préconisations.

Michel Guiot a indiqué que la SHF va rendre obligatoire la vaccination contre la rhinopneumonie dans son champ de compétence (0-6 ans) et qu'il souhaite que la FFE rejoigne la position de la SHF sur ce point.

Stéphane Meunier rappelle le coût important de ces vaccinations et estime qu'il serait intéressant de réfléchir à une mutualisation des coûts.

Frédéric Danloux insiste sur le fait que, dans le domaine des courses, la vaccination obligatoire a permis de juguler rapidement l'alerte à Pau cet hiver. Il précise que l'élargissement de l'obligation de la vaccination à tous les segments de la filière permettra de réduire les coûts et incitera les laboratoires à travailler à de nouveaux vaccins.

Sonia Wittreck et Loïc Malivet rappellent la nécessité sanitaire de débiter la vaccination dès l'élevage et d'une déclaration rapide des cas pour limiter le développement des foyers.

Prochain comité de filière dont la date sera fixée par doodle
(https://doodle.com/poll/9btik4thpkz7a86b?utm_source=poll&utm_medium=link)

Il sera articulé autour :

- prospective ;
- poursuite de l'étude "impact covid sur la filière".